



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Anderlecht
Service de l'Urbanisme

Rue Van Lint, 6
B - 1070 BRUXELLES

Bruxelles, le 24/04/2023

N/Réf. : AND20184_707_PU
Gest. : AH/NDS
V/Réf. : Dossier 52784
Corr: G. De Latte
NOVA : 01/XFD/1869045

ANDERLECHT. Boulevard Poincaré, 36
(= façade avant en zone de protection des pavillons d'octroi de la porte d'Anderlecht)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME : Isoler la façade arrière, la façade pignon et la toiture

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 29/03/2023, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 19/04/2023, concernant la demande sous rubrique.



Localisation du projet © Brugis



Photos de la situation existante, jointes à la demande

Selon la CRMS les travaux proposés seront sans impact sur les pavillons d'octroi classés situés à proximité. Ils n'appellent pas de remarques d'ordre patrimonial.

Cette rénovation contribuera également à la requalification du bien et de celle du front bâti, pour autant que les interventions s'inscrivent dans sa typologie architecturale néoclassique de la maison et que leur mise en œuvre fasse l'objet d'un soin particulier. À cette fin, la Commission demande de réaliser les nouvelles menuiseries en bois et de trouver une solution plus adéquate pour la descente d'eau en façade principale du 3^e étage.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. : hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; ndeswaef@urban.brussels ; acoppieters@urban.brussels ; urbanisme@anderlecht.brussels ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advises@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; gdelatte@anderlecht.brussels

1/1